



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inégalités liées au versement de l'AAH

Question écrite n° 45623

Texte de la question

Mme Valérie Oppelt attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur des inégalités de versement de l'allocation aux adultes handicapés selon les cas de figure. On a recueilli le témoignage d'un cas particulier à Nantes : après avoir déclaré des produits d'assurance vie, ce monsieur a vu son AAH baisser de 300 euros sur l'année. Or ce monsieur avait auparavant touché un héritage d'une somme de 70 000 euros, non fiscalisée et donc qui n'a pas influé sur le montant de l'AAH qu'il recevait alors. Bien que les produits d'assurance vie constituent un revenu et qu'ils doivent être pris en compte dans le calcul de l'AAH, cette situation laisse place à certaines incohérences. Dans le cas d'une donation qui ne serait pas soumise à l'impôt, ou de la réception d'un héritage immobilier, le montant de versement de l'AAH resterait inchangé. Il existe donc une incohérence dans le calcul de l'AAH selon le mode de revenu touché par des particuliers, qui laisse place à des inégalités. Elle aimerait donc connaître s'il est prévu que les modes de calcul de l'AAH évoluent afin de prendre en compte la diversité des situations et trouver des solutions de justice.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Oppelt](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45623

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Solidarités, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Solidarités, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juin 2022](#), page 3309

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)